

# DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle

## Mention Animation Sociale

Niveau BAC +2 (Niveau 5) · Titre inscrit au RNCP\* (fiche 39930)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle Mention Animation Sociale, vise à former des professionnels capables de concevoir, coordonner, et diriger des projets d'animation dans divers contextes. Il développe des compétences en management, en gestion de projets, et en accompagnement d'équipes, favorisant ainsi l'éducation populaire et l'inclusion sociale par des activités culturelles et éducatives.

**Aptitudes à l'emploi** : empathie – patience – créativité – dynamisme – esprit d'équipe – adaptabilité

#### Bloc de compétences · 1 Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation

- Organisation et animation de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention
- Accompagnement des apprentissages et de la montée en compétences de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention

#### Bloc de compétences · 2 Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive

- Analyse de l'environnement du projet d'action
- Définition des objectifs, du plan d'action et de la démarche d'évaluation du projet d'action
- Elaboration du budget du projet d'action et recherche de financements

#### Bloc de compétences · 3 Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive

- Coordination de la mise en œuvre et suivi budgétaire, matériel et logistique du projet d'action
- Evaluation et mise en perspective du projet d'action

#### Bloc de compétences · 4 Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

- Mobilisation des partenariats opérationnels et des réseaux professionnels autour des activités conduites dans un périmètre d'intervention
- Actions de représentation opérationnelle et technique visant à inscrire la structure dans les dynamiques partenariales et institutionnelles locales



### FORMATION

#### Dates de démarrage et de fin de la formation

Mai 2025 - Décembre 2026

#### Durée

19 mois en alternance sous contrat d'apprentissage (700 heures de formation)

Le CFA IFIR t'accompagne dans ta recherche d'employeur.

#### Rythme d'alternance

3 semaines en entreprise, 1 semaine en centre de formation

#### Lieu de formation

ADEA – Bourg-en-Bresse (01)

#### Coût de formation

Formation financée par les OPCO\*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés.

\*OPCO : Opérateurs de compétences



### ET APRÈS LA FORMATION ?

#### Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle conçoit, coordonne et met en œuvre des projets d'animation pour différents publics. Son rôle inclut la gestion d'équipe, le développement de partenariats, et l'évaluation des actions menées pour promouvoir l'éducation et la culture.

#### Emplois accessibles

- **Postes** : animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, responsable d'animation, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur
- **Divers secteurs** : associations, collectivités territoriales, centres sociaux ou regroupements intercommunaux du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire

#### Poursuite d'études

- DESJEPS Direction de structure et/ou de projet
- Licences professionnelles dans le domaine de l'animation, du développement social, de la gestion de projets culturels
- Master dans des domaines tels que la gestion des organisations sportives, l'ingénierie de projets éducatifs, ou le management des entreprises de l'économie sociale et solidaire

#### Équivalences

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences.

#### Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).

### PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus\*
- Être titulaire d'un **diplôme de niveau 5** (bac+2) ou attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et d'une expérience d'animation de 6 mois ou justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600h minimum

**Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).**

\*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

### MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier, entretien individuel & test de positionnement écrit (si besoin) entre février et la date d'entrée en formation. Le recrutement s'organise à partir du mois de février par le **dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site** : [www.ifir.fr/candidature-en-ligne](http://www.ifir.fr/candidature-en-ligne)

### ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ : Diane BERLUCCHI - [referenthandicap@ifir.fr](mailto:referenthandicap@ifir.fr)



### CONTACTS

Contacte ton interlocutrice privilégiée pour un accompagnement plus précis !

Edwige GARACHON · 07 85 68 33 14 · [egarachon@ifir.fr](mailto:egarachon@ifir.fr)

**ADEA**  
formations

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### Contenus et séquences de formation

Les 4 Unités Capitalisables (UC) de la formation au DEJEPS ASEC mention DPTR sont sanctionnées au travers d'épreuves certificatives. Elles permettent de vérifier l'acquisition des compétences attendues en fin de formation.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation pour accompagner le stagiaire vers la construction de compétences professionnelles et les attendus du diplôme. Ces évaluations se présentent sous différentes formes : mise en situation de pédagogie pratique en structure, debriefing, entretien oral, épreuve écrite, quizz ou QCM, fiche d'auto évaluation. Elles ne comptent pas pour la certification.

### Modalités

L'obtention du DEJEPS ASEC mention DPTR nécessite d'avoir satisfait aux 4 épreuves d'évaluation validant chacune des 4 UC constitutives du diplôme.

Certaines de ces situations d'évaluation sont organisées à la fin des modules, d'autres à la fin de la formation.

Des épreuves de rattrapage sont obligatoirement prévues en cas d'échec lors d'une première évaluation.

### Épreuve certificative des UC1 et UC2: Conception et mise en projet en structure d'alternance

L'épreuve certificative des UC1 et UC2 est réalisée au moyen d'un seul document écrit personnel (20 pages maximum hors annexes) sur un projet de développement mis en œuvre pendant l'alternance, et d'une soutenance orale (20 minutes) suivie d'un entretien avec le jury (40 minutes).

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables UC1 et UC2.

Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser tous types de support, dont un support vidéo.

### Épreuve certificative de l'UC3: Séquence formative

Animation d'un temps formel ou informel ou Séquence de formation auprès d'un public pré-identifié en structure.

### Épreuve certificative de l'UC4: La figure du coordonnateur

Dossier écrit (15 pages maximum hors annexes) et entretien oral de 60 minutes. Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

### Blocs de compétences

Nous contacter pour plus d'informations sur la possibilité de valider des blocs de compétences.